



CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 03 JUN 2024 A 19H30

Hôtel de ville - Salle du conseil municipal

PROCES VERBAL

L'an deux-mil-vingt-quatre, le trois du mois de juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation : 28 mai 2024

Quorum : 14

Présents : Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Mireille BARBIER, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO, Elidia BERENFELD (à partir du 2^{ème} point de l'ordre du jour).

Excusés : Enguerrand BONNAS (pouvoir à Eric SCHULZ), Stéphane VEYET (pouvoir à Virginie MARIN), Didier de BELVAL (pouvoir à Christine GAGET)

Absente : Véronique REBOUL

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 25

Secrétaire de séance : Karine PLATEAU

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance de conseil du 15 avril 2024
2. Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal
3. Présentation du bilan du Programme Local de l'Habitat intercommunal 2022
4. Affectation des résultats budgétaires de l'exercice 2023
5. Tarifs de la garderie périscolaire
6. Tarifs du restaurant scolaire
7. Tarifs de l'ALSH
8. Convention de prestation de service de délégué à la protection des données avec la CAPI
9. Mise à jour du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel des agents municipaux (RIFSEEP)
10. Ajustement d'horaires pour le ménage de la mairie
11. Convention de gestion d'une remorque frigorifique
12. Questions diverses

A 19h30, le maire procède à l'appel, puis constatant que le quorum est atteint, il ouvre la séance.

Mme PLATEAU assure le secrétariat de la séance.

1- Approbation du procès-verbal de la séance de conseil du 15 avril 2024

En l'absence d'opposition,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
ADOpte le procès-verbal de la séance du 15 avril 2024.**

2- Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Rapporteur : Denis GIRAUD

Mme BERENFELD rejoint l'assemblée.

Le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses pouvoirs, pour la durée du mandat, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit « en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ».

Aussi, le Maire, Denis GIRAUD informe l'Assemblée des décisions suivantes :

N° de la décision	Objet	Tiers concerné	Montant en € TTC
2024_043	Cession de l'ancienne balayeuse pour évacuation	REMETTER ROUCHON Recyclage	0 €
2024_055	Emoluments constat espace santé	AURAJURIS	515,04 €/h
2024_056	Classe découverte Ecole Kimmerling (dont participation commune 3 760 €)	SAS Le Bien Veillant	15 745 €
2024_057	Gasoil services techniques	SAS CARRON et CIE	3 468 €
2024_058	Marquages de jeux au sol école maternelle Ruy	SA PROXIMARK	3 366 €
2024_059	Location chapiteau 14 juillet	Les Chapiteaux du Centre	6 538,20 €
2024_060	Couverture de l'avant toit de la buvette du hall des sports	SARL PHILIPPE BERGER	7 451.94 €
2024_061	Fauchage accotement printemps 1er passage	BLANC Jérémy	6 000 €
2024_062	Fauchage élagage chemins de terre	BLANC Jérémy	6 240 €
2024_063	Relevés topographiques	SELARL ARPENTEURS	9 660 €
2024_064	Commande de fournitures d'hygiène et fournitures d'entretien	ASP ENVIRONNEMENT	3 197,30 €

N° de la décision	Objet	Tiers concerné	Montant en € TTC
2024_065	Marché à bon de commande pour les travaux de mise en œuvre et de maintenance d'un dispositif de vidéoprotection	SAS SERFIM TIC	600 000 € ¹

Concernant l'ancienne balayeuse, l'accord avec le repreneur économise les frais d'évacuation de ce matériel pour lequel aucune alternative de valorisation n'a été trouvée.

Pour la classe découverte, le conseil aura à se prononcer lors d'une prochaine séance pour autoriser la signature d'une convention de financement mentionnant l'engagement de la commune pour un montant de 3 760 €.

M.RABUEL demande si une consultation a été effectuée pour les travaux de géomètre.

M.GIRAUD confirme cette démarche et précise que l'écart de prix s'est révélé significatif. Le soumissionnaire local en a été avisé. Les travaux visés concerne la propriété Lauzier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation permanente qui lui a été confiée.

3- Présentation du rapport du Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHi) 2022

Rapporteur : Denis GIRAUD

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) définit, pour une durée au moins égale à six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement de l'ensemble des capisérois, favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, répondre aux besoins des publics spécifiques : jeunes, seniors, gens du voyage, améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, assurer entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Il fixe notamment les objectifs de constructions neuves en rapport à l'augmentation future de la population et pour répondre aux besoins futurs des habitants. Tous les types de logements sont concernés : maisons individuelles, immeubles collectifs, logements destinés à des propriétaires occupants, accession à prix modéré, location dans le parc privé ou dans le parc social.

Il précise aussi les actions de rénovation engagées pour le parc de logements existants : aide à la réhabilitation de maisons individuelles, soutien financier pour la réhabilitation du parc social.

Le 2^{ème} PLH est à présent finalisé. Il couvre la période de 2019 à 2024. Un 3^{ème} PLH est en cours d'élaboration.

¹ S'agissant d'un marché à bons de commande, ce montant est le maximum porté à la connaissance des entreprises soumissionnaires.

Le bilan 2019-2021 est présenté par M.GIRAUD :

5 Orientations et 12 actions

- Orientation 1 : Maîtriser et cibler le développement de l'offre neuve**
 - Action 1 : Développer une offre de logements en adéquation avec les besoins et les capacités du territoire
 - Action 2 : Développer une offre de qualité
 - Action 3 : Définir et mettre en œuvre une stratégie foncière
- Orientation 2 : Davantage diversifier et équilibrer le développement d'une offre abordable**
 - Action 4 : Établir une programmation équilibrée
 - Action 5 : Accompagner le développement de l'accès sociale
 - Action 6 : Soutenir le développement de l'offre locative très sociale
- Orientation 3 : Intensifier et cibler l'intervention sur la qualité du parc existant**
 - Action 7 : Participer à l'amélioration du parc social existant
 - Action 8 : Coordonner et contribuer à l'amélioration du parc privé existant
- Orientation 4 : Mieux répondre aux besoins spécifiques**
 - Action 9. Développer une offre spécifique adaptée aux personnes âgées, en perte d'autonomie et PMR
 - Action 10. Développer l'offre de petits logements abordables
 - Action 11. Répondre aux besoins des gens du voyage
- Orientation 5 : Observer, animer, suivre la politique de l'habitat**
 - Action 12. Suivre et animer le PLH

PLH 2

L'objectif de production de logements quasi atteint

- Un objectif PLH de 684 logements nouveaux/an
- Sur la période 2019/2021 : le rythme moyen de production est de 645 nouveaux logements commencés par an, soit 94% de l'objectif atteint.
- Les villes centres ont un taux de réalisation de 102% : une production portée par les communes de L'Isle d'Abeau, Saint-Quentin Fallavier et Villefontaine
- Les communes péri-urbaines ont un taux de 71% de réalisation avec une production qui se différencie en fonction des communes
- Les communes villages atteignent 85% de leur objectif.

BILAN TRIENNAL PLH 2019-2021

Un taux d'avancement très variable selon les groupes de communes

Avec 1936 logements réalisés, on est à 47% de l'objectif du PLH

- Les villes centres affichent un taux à 51% avec une production plus soutenue sur L'Isle d'Abeau, Villefontaine et Saint-Quentin Fallavier
- Les communes périurbaines et bourg-relais : un peu plus du 1/3 de l'objectif. Des disparités importantes selon les communes : Une moyenne portée par Satolas-et-Bonce, Nivolas-Vermelle et Maubec
- Les villages sont à un taux de 43% : une production portée notamment par Crachier, Sérézín-de-la-Tour, Les Eparres

Communes	Total logts réalisés 2019-2021	Objectif PLH 6 ans	Taux de réalisation à mi-parcours (3 ans)
Villes centres	1440	2814	51%
Communes périurbaines et bourg relais	321	878	37%
Villages	175	409	43%
Total CAPI	1936	4101	47%

BILAN TRIENNAL PLH 2019-2021

Perspectives de production de logements d'ici la fin du PLH

2241 logements devraient commencer sur la période 2022-2024, soit en moyenne 747 logements par an

- Des projets d'envergure dans les villes centres : Tecumseh à la Verpillière (320 logements), projet au Nord des Lilattes à Bourgoin-Jallieu (360 logements)
- Et dans les communes périurbaines : Route de vienne à Vaux-Milieu (90 logements), Chemin du Crêt à Domarin (60 logements), Joseph Bédor à Maubec (40 logements), Cantinières à Ruy-Montceau (130 logements)

Communes	Reste à réaliser sur 2022-2024	Projets déjà recensés	Delta
Villes centres	1401	1900	+ 449
Communes périurbaines et bourg relais	557	188	- 369
Villages	234	185	- 49
Total CAPI	2165	2273	+ 108

BILAN TRIENNAL PLH 2019-2021

Perspectives de production de logements d'ici la fin du PLH

2241 logements devraient commencer sur la période 2022-2024, soit en moyenne 747 logements par an

- Des projets d'envergure dans les villes centres : Tecumseh à la Verpillière (320 logements), projet au Nord des Lilattes à Bourgoin-Jallieu (360 logements)
- Et dans les communes périurbaines : Route de vienne à Vaux-Milieu (90 logements), Chemin du Crêt à Domarin (60 logements), Joseph Bédor à Maubec (40 logements), Cantinières à Ruy-Montceau (130 logements)

Communes	Reste à réaliser sur 2022-2024	Projets déjà recensés	Delta
Villes centres	1401	1900	+ 449
Communes périurbaines et bourg relais	557	188	- 369
Villages	234	185	- 49
Total CAPI	2165	2273	+ 108

BILAN TRIENNAL PLH 2019-2021

ZOOM SUR LA PRODUCTION DE LOGEMENTS

Production annuelle moyenne de logements neufs pour 1.000 habitants sur la période 2019-2021 - CA Porte de l'Isère

BILAN TRIENNAL PLH 2019-2021

La production de logements sociaux

CE QUI A ÉTÉ FAIT/EN COURS

	Logts sociaux commencés 2019-2021	Rappel des objectifs PLH - 6 ans	Taux d'avancement
Villes centres	283	467	61%
Bourgoin-Jallieu	173	219	79%
L'Isle d'Abeau	0	40	0%
Saint-Quentin-Fallavier	0	6	0%
La Verpillière	110	119	92%
Villefontaine	0	83	0%

La contribution de Ruy-Montceau représente 5% de la production de LLS. 5%, c'est exactement ce que représente la population de RM au sein de la CAPI.

BILAN TRIENNAL PLH 2019-2021

Les chiffres de la demande et des attributions entre 2019 et 2022

La tension de la demande locative sociale

La tension sur les demandes de mutation réalise une importante progression

BILAN TRIENNAL PLH 2019-2021

Les acquis du présent bilan triennal	
Production	Maîtriser et cibler le développement de l'offre neuve <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement à l'évolution des outils gestionnaires des questions foncières historiques : Epora, SARA... • Poursuivre la démarche sur la stratégie foncière • Poursuivre la connaissance du marché immobilier et de ses évolutions grâce aux bilans annuels et aux outils d'observation
	Davantage diversifier et équilibrer le développement d'une offre abordable <ul style="list-style-type: none"> • Subvention de la production de LLS uniquement sur les PLAI • Plus de 70% des opérations ont reçu donc un soutien de la CAPI (sauf le PLS, non prévu au PLH).
Parc existant	Question du développement de l'accession sociale <ul style="list-style-type: none"> • Des objectifs de production inférieurs au PLH et qui permettrait de favoriser le parcours résidentiel des ménages du territoire
	Intensifier et cibler l'intervention sur la qualité du parc existant <ul style="list-style-type: none"> • Etude en cours sur une intervention possible sur les copropriétés sur le territoire CAPI • Réinterroger l'intervention sur la rénovation énergétique dans le cadre de Ma réno • Etude pré-opérationnelle d'OPAH RU en cours dans le cadre du dispositif cœur de ville de la commune de BJ
Publics	L'amélioration du parc social ancien <ul style="list-style-type: none"> • Appel à projet annuel de la CAPI pour soutenir des projets de réhabilitation, avec des objectifs énergétiques affirmés : budget de 200 K€/an • Financement de 10 programmes pour un total de 508 logements réhabilités entre 2019 et 2021
	Evolution du cadre sur le Volet hébergement <ul style="list-style-type: none"> • fin de formation du dispositif de la CCHNE • poursuivre le soutien au conseil habitat jeunes • Travailler sur une mise en cohérence des structures d'hébergement seniors et les différents types
Mise en œuvre	Observer, animer, suivre la politique de l'habitat <ul style="list-style-type: none"> • Des ateliers thématiques sur les processus d'aménagement, le contexte immobilier, la production et le fonctionnement du parc social • Mise à jour annuelle des projets des communes

BILAN TRIENNAL PLH 2019-2021

Les propositions d'évolution du bilan triennal	
Production	Maîtriser et cibler le développement de l'offre neuve <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'évolution des outils gestionnaires des questions foncières historiques : Epora, SARA... • Continuer la démarche sur la stratégie foncière • Renforcer le partage de la connaissance du marché immobilier et de ses évolutions grâce aux bilans annuels et aux outils d'observation
	Davantage diversifier et équilibrer le développement d'une offre abordable <ul style="list-style-type: none"> • Evolution du mode d'intervention de la CAPI depuis fin 2022 sur la production de logements sociaux
Parc existant	Question de développement de l'accession sociale <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de nouvelles aides fin 2022 : soutien aux opérations d'accession sociale pour encourager la production de ce type de logements sur les communes urbaines et péri-urbaines, avec l'appui du pile habitat • Objectif : offrir un parcours résidentiel ascendant pour les ménages
	Intensifier et cibler l'intervention sur la qualité du parc existant <ul style="list-style-type: none"> • Etude en cours sur les copropriétés sur le territoire CAPI avec une possible intervention financière CAPI ? • Réinterroger l'intervention financière de la CAPI sur la rénovation énergétique dans le cadre de Ma réno et notamment les aides aux particuliers ? • Etude pré-opérationnelle d'OPAH RU en cours dans le cadre du dispositif cœur de ville de la commune de BJ – questionnement d'une future OPAH RU ?
Publics	L'amélioration du parc social ancien <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre AAP CAPI pour soutenir des projets de réhabilitation, avec des objectifs énergétiques affirmés : budget de 200 K€/an
	Jeunes, seniors... <ul style="list-style-type: none"> • Partager à l'échelle intercommunale le développement des différentes structures dédiées aux seniors et leur mode de fonctionnement et identifier les besoins • Expérimenter en fonction de la volonté des communes des opérations d'habitat inclusif (habitat intergénérationnel, participatif...) • Poursuivre le soutien financier au Conseil Habitat Jeunes • Améliorer la connaissance sur le rapprochement offre/demande pour les personnes PMR/Agées
Mise en œuvre	Observer, animer, suivre la politique de l'habitat <ul style="list-style-type: none"> • Animer des ateliers thématiques : marché de l'immobilier...avec les communes actrices de l'habitat • Poursuivre la mise à jour annuelle des projets des communes

BILAN TRIENNAL PLH 2019-2021

Ce point ne donne pas lieu à délibération.

4- Affectation des résultats 2023

Rapporteur : Mireille BARBIER

Le résultat de fonctionnement pour l'exercice 2023 est constaté pour un montant de 368 622.85 €, comparable à celui de 2022 qui s'établissait à 351 582,06 €. A cela s'ajoute l'excédent de fonctionnement affecté par délibération n°2023_076 du 12 juin 2023 pour un montant de 576 164,34 €.

Le résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2023 s'établit donc à 944 787,19 € et est donc supérieur au besoin de financement de 246 198,01 € pris en compte hypothétiquement pour l'élaboration du budget primitif 2024.

L'affectation de ce résultat fait l'objet d'une décision politique. Il doit d'abord équilibrer les résultats de l'exercice antérieur, le surplus pouvant être versé au compte 1068 des recettes d'investissement de l'exercice en cours. Une décision modificative budgétaire prendra en compte ces éléments.

Pour ménager toutes les marges de manœuvre dans l'avenir, il est proposé d'affecter ce résultat de fonctionnement de 2023 à la section de fonctionnement du budget 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AFFECTE le résultat de fonctionnement 2023 aux recettes de fonctionnement de l'exercice 2024 pour un montant de 944 787,19 €.

5- Tarifs de la garderie périscolaire

Rapporteur : Frédéric CHATEAU

La hausse des prix en 2023 avait été évaluée à 13 %. Un amortisseur a été mis en place l'an passé pour que cette augmentation soit appliquée de façon triennale, soit 4% par année.

La commission Education, Jeunesse & Petite enfance, réunie le 2 mai 2024 a émis un avis favorable unanime pour l'application de la seconde tranche de 4% de revalorisation du tarif de la restauration scolaire.

Cette proposition se traduirait par la grille tarifaire suivante :

TARIFS 2023-2024 GARDERIE ENFANTS DOMICILIES A RUY-MONTCEAU							TARIFS à partir du 1er septembre 2024 GARDERIE ENFANTS DOMICILIES A RUY-MONTCEAU					
Quotient Familial	matin		midi		soir		matin		midi		soir	
	- De 850 €	0,80 €	3,90%	0,80 €	3,90%	2,04 €	4,08%	0,83 €	3,75%	0,83 €	3,75%	2,12 €
De 851 € à 1250 €	1,29 €	4,03%	1,29 €	4,03%	2,52 €	4,13%	1,34 €	3,88%	1,34 €	3,88%	2,62 €	3,97%
De 1251 € à 1850€	1,50 €	4,17%	1,50 €	4,17%	2,79 €	4,10%	1,56 €	4,00%	1,56 €	4,00%	2,90 €	3,94%
+ de 1851 €	1,77 €	4,12%	1,77 €	4,12%	3,06 €	4,08%	1,84 €	3,95%	1,84 €	3,95%	3,18 €	3,92%

TARIFS 2023-2024 GARDERIE ENFANTS EXTERIEURS							TARIFS à partir du 1er septembre 2024 GARDERIE ENFANTS EXTERIEURS					
Quotient Familial	matin		midi		soir		matin		midi		soir	
	- De 850 €	0,97 €	4,30%	0,97 €	4,30%	2,36 €	3,96%	1,01 €	4,12%	1,01 €	4,12%	2,45 €
De 851 € à 1250 €	1,50 €	4,17%	1,50 €	4,17%	2,89 €	3,96%	1,56 €	4,00%	1,56 €	4,00%	3,01 €	4,15%
De 1251 € à 1850€	1,82 €	4,00%	1,82 €	4,00%	3,21 €	3,88%	1,89 €	3,85%	1,89 €	3,85%	3,34 €	4,05%
+ de 1851 €	2,01 €	3,08%	2,01 €	3,08%	3,35 €	3,08%	2,09 €	3,98%	2,09 €	3,98%	3,48 €	3,88%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins trois abstentions,

[Pour : 22 voix, Abstentions : 3, MM. FARIN, RABUEL, RENAUD]

FIXE les tarifs de garderie périscolaire ci-dessus.

6- Tarifs du restaurant scolaire

Rapporteur : Frédérick CHATEAU

La hausse des prix en 2023 avait été évaluée à 12 %. Un amortisseur a été mis en place l'an passé pour que cette augmentation soit appliquée de façon triennale, soit 4% par année.

La commission Education, Jeunesse & Petite enfance, réunie le 2 mai 2024 a émis un avis favorable unanime pour l'application de la seconde tranche de 4% de revalorisation du tarif de la restauration scolaire.

Cette proposition se traduirait par la grille tarifaire suivante :

	TARIFS CANTINE 2023-2024				TARIFS CANTINE à partir du 1er septembre 2024			
	DOMICILIES A RUY-MONTCEAU		ENFANTS EXTERIEURS		DOMICILIES A RUY-MONTCEAU		ENFANTS EXTERIEURS	
Quotient Familial	Prix du repas	variation annuelle	Prix du repas	variation annuelle	Prix du repas	variation annuelle	Prix du repas	variation annuelle
De 0 à 850 €	3,64 €	4,00%	4,39 €	4,03%	3,78 €	3,85%	4,57 €	4,10%
De 851 à 1250 €	4,34 €	4,08%	4,93 €	4,01%	4,51 €	3,92%	5,13 €	4,06%
De 1251 à 1850 €	4,78 €	3,91%	5,25 €	3,96%	4,97 €	3,97%	5,46 €	4,00%
Sup ou égal à 1851 €	5,15 €	4,04%	5,46 €	4,00%	5,35 €	3,88%	5,68 €	4,03%
<u>Tarifs adultes</u>	5,46 €	4,00%	5,46 €	4,00%	5,67 €	3,85%	5,68 €	4,03%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins cinq abstentions,

[Pour : 20 voix, Abstentions : 5, Mme RABATEL, MM. HYVER, FARIN, RABUEL, RENAUD]

FIXE les tarifs de restauration scolaire ci-dessus.

7- Tarifs de l'ALSH

Rapporteur : Frédérick CHATEAU

Les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement est demeuré fixe depuis l'automne 2022. Compte tenu des hausses intervenues depuis cette date, il est proposé de pratiquer une hausse comprise, compte tenu des arrondis, de 3.97 % à 4.06%.

Quotient Familial	Tarifs ALSH à partir du 7 novembre 2022									Tarifs ALSH à partir du 01/09/2024								
	Journée	demi-journée	Semaine	supplément veillée	mini-camp 6-10 ans 5 jours	mini-camp 6-10 ans 4 jours	Séjour SKI 11/17 ans 7 jours	Séjour 11-13 ans 6 jours	Séjour 14-17 ans 8 jours	Journée	demi-journée	Semaine	supplément veillée	mini-camp 6-10 ans 5 jours	mini-camp 6-10 ans 4 jours	Séjour SKI 11/17 ans 7 jours	Séjour 11-13 ans 6 jours	Séjour 14-17 ans 8 jours
De 0 à 850 €	11,33 €	5,67 €	53,82 €	5,67 €	82,81 €	53,61 €	180,25 €	154,50 €	206,00 €	11,78 €	5,90 €	55,97 €	5,90 €	86,12 €	55,75 €	187,46 €	160,68 €	214,24 €
De 851 à 1250 €	15,45 €	7,73 €	73,39 €	7,73 €	114,33 €	89,61 €	245,14 €	210,12 €	208,16 €	16,07 €	8,04 €	76,33 €	8,04 €	118,90 €	93,19 €	254,95 €	218,52 €	216,49 €
De 1251 à 1850 €	19,57 €	9,79 €	92,96 €	9,79 €	144,82 €	91,00 €	310,03 €	265,74 €	354,32 €	20,35 €	10,18 €	96,68 €	10,18 €	150,61 €	94,64 €	322,43 €	276,37 €	368,49 €
Sup ou égal à 1851 €	22,66 €	11,33 €	107,64 €	11,33 €	167,68 €	131,57 €	360,50 €	309,00 €	412,00 €	23,57 €	11,78 €	111,95 €	11,78 €	174,39 €	136,83 €	374,92 €	321,36 €	428,48 €

ENFANTS EXTERIEURS

Quotient Familial	Tarifs ALSH à partir du 7 novembre 2022									Tarifs ALSH à partir du 01/09/2024								
	Journée	demi-journée	Semaine	supplément veillée	mini-camp 6-10 ans 5 jours	mini-camp 6-10 ans 4 jours	Séjour SKI 11-17 ans 7 jours	Séjour 11-13 ans 6 jours	Séjour 14-17 ans 8 jours	Journée	demi-journée	Semaine	supplément veillée	mini-camp 6-10 ans 5 jours	mini-camp 6-10 ans 4 jours	Séjour SKI 11/17 ans 7 jours	Séjour 11-13 ans 6 jours	Séjour 14-17 ans 8 jours
De 0 à 850 €	15,30 €	7,65 €	73,34 €	7,73 €	91,09 €	63,61 €	200,28 €	171,69 €	228,90 €	15,91 €	7,96 €	76,27 €	8,04 €	94,73 €	66,15 €	208,29 €	178,56 €	238,06 €
De 851 à 1250 €	19,87 €	9,94 €	95,13 €	10,02 €	124,33 €	98,57 €	272,38 €	233,46 €	311,30 €	20,66 €	10,34 €	98,94 €	10,42 €	129,30 €	102,51 €	283,28 €	242,80 €	323,75 €
De 1251 à 1850 €	24,46 €	12,23 €	116,86 €	12,31 €	151,81 €	101,00 €	344,48 €	295,28 €	393,70 €	25,44 €	12,72 €	121,53 €	12,80 €	157,88 €	105,04 €	358,26 €	307,09 €	409,45 €
Sup ou égal à 1851 €	27,89 €	13,95 €	133,13 €	14,01 €	184,85 €	144,72 €	400,56 €	343,33 €	418,86 €	29,01 €	14,51 €	138,46 €	14,57 €	192,24 €	150,51 €	416,58 €	357,06 €	435,61 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins cinq abstentions,

[Pour : 20 voix, Abstentions : 5, Mme RABATEL, MM. HYVER, FARIN, RABUEL, RENAUD]

FIXE les tarifs d'ALSH ci-dessus.

8- Convention de prestation de service de délégué à la protection des données avec la CAPI

Rapporteur Denis GIRAUD

En application du règlement européen 2016/679 applicable depuis le 25 mai 2018 dit RGPD, la désignation d'un délégué à la protection des données (DPO) est obligatoire pour les autorités organismes publics.

Le délégué à la protection des données est notamment chargé de :

- Contrôler le respect des principes de protection des données exigés par le RGPD
- Sensibiliser les métiers et les décideurs
- Assurer l'interface avec la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés)
- Informer et conseiller le responsable de traitement
- Répondre à toutes les sollicitations relatives à la protection des données personnelles

La CAPI propose de mettre à disposition des communes de son territoire les services du délégué à la protection des données dans le cadre de la mutualisation de la fonction de DPO. Celle-ci nécessite de conclure une Convention de prestation de service triennale entre la CAPI et ses communes adhérentes, ce qui permettra notamment de rationaliser la charge financière de cette fonction, tout en leur fournissant une expertise technique et juridique dans leur démarche de conformité RGPD.

Le projet de convention et ses annexes sont joints à la présente convocation. Le montant de la prestation est de 3 520 € pour l'unique phase de déploiement puis de 3 397.60 € en coût annuel.

M.RENAUD dit qu'une convention a déjà été signée.

M.GIRAUD précise que quelqu'un de nouveau a été embauché et que l'engagement de la commune est d'une durée de trois ans.

M.RENAUD pense qu'il faudra ensuite renouveler.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE le Maire à signer ladite convention de prestation de service.**

9- Mise à jour du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel des agents municipaux (RIFSEEP)

Rapporteur : Denis GIRAUD

Le Maire présente le projet d'actualisation du régime indemnitaire des agents municipaux pour tirer les enseignements de la mise en place du RIFSEEP.

En conformité avec la réglementation, des objectifs ont été définis par les élus pour faire évoluer le régime indemnitaire, en maintenant le principe d'en faire bénéficier l'ensemble des agents communaux de façon lisible et transparente, en prenant en compte, pour la partie fixe plus finement les responsabilités liées à l'encadrement en fonction du nombre d'agents, l'expertise et la technicité ainsi que certaines sujétions particulières, ceci indépendamment des grades et des situations statutaires des agents. La partie variable identifie clairement les attentes, les distingue selon la catégorie, retire le critère d'atteinte d'un objectif collectif de service et s'appuie sur une fiche d'évaluation différenciant la satisfaction des attentes courantes et les signes exceptionnels d'engagement.

Le projet de délibération ci-joint est conforme à l'avis favorable du Comité Social Territorial de l'Isère du 23 avril 2024. L'avant-projet a été présenté au personnel.

Vu l'avis favorable du comité Social Territorial du 23 avril 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les dispositions du nouveau RIFSEEP.

10- Ajustement d'horaires pour le ménage de la mairie

Rapporteur : Mireille BARBIER

L'aménagement du 1^{er} étage de la mairie nécessite d'augmenter le temps de travail de l'agent chargé du ménage. Additionné aux besoins identifiés pour les services périscolaires faisant déjà partie des missions de l'agent, il a été vérifié que cette situation est suffisamment durable pour permettre à l'agent de bénéficier d'un emploi à temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PORTE un poste d'agent technique territorial titulaire actuellement de 80% à 100%.

11- Convention de gestion d'une remorque frigorifique

Rapporteur : Eric SCHULZ

La commune et le Comité d'Animation Communale ont tous deux une vocation de service auprès des habitants et entendent contribuer à faciliter les occasions de rencontre entre eux et l'expression de leur solidarité. L'organisation de manifestations communales par les associations contribue à cet objectif. La mise à disposition d'une remorque réfrigérante constitue une facilitation significative pour les clubs et associations de la commune.

La commune s'est portée acquéresse du matériel ; elle est garante de la conformité de son utilisation. Le Comité se propose d'en assurer l'exploitation et la maintenance dans un cadre conventionnel.

M.RENAUD ne voit pas l'intérêt de cette convention.

M.GIRAUD explique que cela minore le coût d'acquisition sans créer de charge de gestion pour la commune.

M.RENAUD estime que c'est plutôt une bonne opération pour la commune.

M.SCHULZ abonde en soulignant l'aide que cela procure aux associations.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE le Maire à signer ladite convention avec le CAM.**

En l'absence de question transmise dans les formes fixées par le règlement intérieur, le maire lève la séance à 20H18.